



République démocratique du Congo

La république démocratique du Congo (RDC) est bordée par la République centrafricaine et le Soudan du Sud au nord, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie à l'est, la Zambie au sud, l'Angola au sud-ouest, et le Congo et l'océan Atlantique à l'Ouest. C'est le deuxième plus grand pays d'Afrique par la superficie (le plus grand d'Afrique subsaharienne) et le 11^e plus grand du monde. Avec une population de plus 80 millions d'habitants, la RDC est la quatrième nation la plus peuplée d'Afrique et le 17^e pays le plus peuplé du monde.

Le ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) à travers sa direction de l'Assainissement (DAS) est responsable national du secteur de l'assainissement, notamment de la gestion des déchets municipaux, et est en ce sens chargé de réglementer ce secteur. Plusieurs ministères interviennent dans la gestion des déchets solides. Il s'agit notamment du ministère des Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction (MITPR) via l'Office de voirie et de drainage (OVD) qui intervient dans le curage des caniveaux, des rivières et des grands collecteurs. En raison du déversement des déchets au bord des routes et dans les canalisations, l'environnement sanitaire des zones résidentielles modestes ou pauvres est particulièrement mauvais.

Informations de base

Population*	81,34 millions (2017)
Croissance de la population (% annuel)*	3,3 (2017)
Superficie (kilomètres carrés)*	2 344 860
Climat	Tropical humide et équatorial
PIB (\$ US courants)*	37,64 milliards (2017)
Croissance du PIB (% annuel)*	3,7 (2017)
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)*	460 (2017)
Principales industries	Exploitation minière (cuivre, cobalt, diamant, or, cassitérite, coltan, pétrole brut, etc.), cosmétiques, sylviculture, agriculture (huile de palme, coton, café, bois, caoutchouc naturel, etc.) et industrie manufacturière (ciment, acier, etc.)
Monnaie**	1 USD = 1 640,31 CDF (Franc congolais) (juin 2019)

Sources : * Banque mondiale, République démocratique du Congo, consulté le 28 juin 2019, <<https://databank.worldbank.org/reports.aspx?source=2&country=COD>>

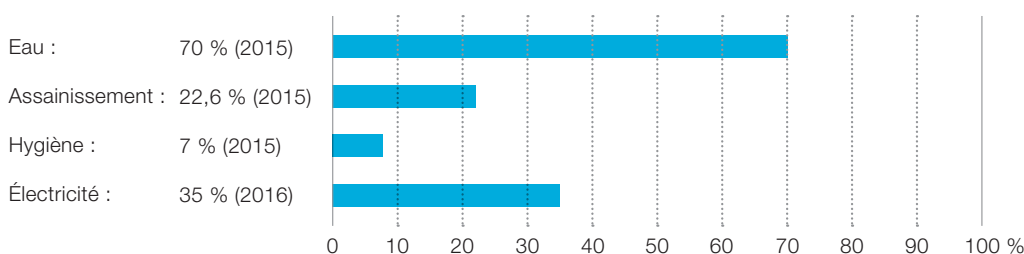
** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> ● Le gouvernement de la RDC encourage la réforme administrative et la décentralisation au titre de la nouvelle Constitution de 2006. Un projet de loi sur l'assainissement a été élaboré, mais des lois spécifiques aux déchets solides devraient être formulées à l'avenir. Les règlements applicables sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> » Projet de loi sur l'assainissement, 2017 ; » Constitution de la RDC, 2006 (révisée en 2015) ; » Loi organique n° 08/016 de 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) et leurs rapports avec l'État et les Provinces ; » Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement. ● La RDC n'a pas formulé de directives officielles concernant les évaluations d'impact environnemental.
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● En RDC, les déchets solides sont traités dans le cadre de l'assainissement et de la préservation de la santé publique. La GDS est couverte par la Politique nationale d'assainissement (PoNA), mais des politiques et plans spécifiques à la gestion des déchets n'ont pas encore été formulés. Les politiques connexes sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> » Politique nationale d'assainissement (PoNA), 2013 ; » Stratégie nationale d'assainissement (SNA) pour la mise en œuvre de la PoNA, validée en mars 2018 ; » Plan national de stratégie de développement (PNSD).
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Le ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) à travers sa direction de l'Assainissement (DAS) : principale organisation responsable de la gestion des déchets. ● Le ministère de la Santé Publique (MSP) et la direction de l'Hygiène : impliqué dans la gestion des déchets dans une perspective de santé publique. ● Le Comité national d'action de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement (CNAEHA) : chargé de coordonner les secteurs de l'eau et de l'assainissement, il fait partie du ministère du Plan.

Rubrique	Présentation générale
	<ul style="list-style-type: none"> ● Le ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques (MERH) : responsable de la politique du secteur urbain de l'eau. ● Le ministère des Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction (MITPR) et l'Office des voiries et drainage (OVD) : le MITPR est responsable du développement de l'infrastructure de drainage des routes et de l'assainissement urbain. L'OVD conçoit, construit, améliore et étudie les infrastructures urbaines dans les sous-secteurs de la voirie et du drainage sous l'autorité du MITPR.
Système financier	<ul style="list-style-type: none"> ● Proportion du budget alloué à la GDS au sein du budget national : d'après le rapport du MEDD en 2016, 0,23 % du budget national ont été alloués aux services centraux du MEDD, dont seulement 0,06 % ont été affectés au secteur de l'assainissement, mais le fonds n'est pas décaissé. ● Taxe sur l'élimination des déchets : une taxe d'assainissement dans la ville de Kinshasa est en discussion. ● Subventions du gouvernement central aux gouvernements locaux : aucune.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● L'Union européenne (UE) a contribué à l'amélioration des routes et aidé le secteur de l'assainissement de 2007 à 2015 dans la ville de Kinshasa dans le cadre du projet PARAU (Projet d'Appui à la Réhabilitation et l'Assainissement Urbain). Elle a couvert toutes les dépenses nécessaires telles que l'équipement, les installations, les salaires du personnel et des collecteurs privés. Le projet a été repris par la Régie d'assainissement de Kinshasa (RASKIN) (anciennement Régie d'assainissement et des Travaux publics de Kinshasa (RATPK)). ● La Banque mondiale met en œuvre deux projets dans le secteur de l'assainissement. L'un est spécialisé dans les eaux usées, et la construction d'une installation de traitement des eaux usées et d'un site d'élimination des boues dans la ville de Kinshasa est prévue. Le second est un projet global de développement urbain comprenant l'amélioration des infrastructures telles que celles des eaux usées du bassin de la rivière N'Djili où beaucoup de personnes pauvres sont susceptibles d'être victimes d'inondations, le renforcement des capacités des communes, etc. Il comprend également des composantes sur les déchets solides. ● KfW/GIZ : mise en œuvre du Programme du secteur de l'eau (ProSecEau) dont le but est l'approvisionnement en eau et l'assainissement à Mbuji-Mayi et Kikwit avec un budget d'environ 5 millions d'euros.
Améliorations nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Une série de projets de type programme, tels qu'une assistance à la préparation du plan directeur, une coopération technique et une coopération financière pour la mise en œuvre du plan directeur, est recommandée dans la ville de Kinshasa.

Statut de l'accès aux services de base (en zone urbaine)*



* La définition des services de base est donnée à la page 1 de l'annexe

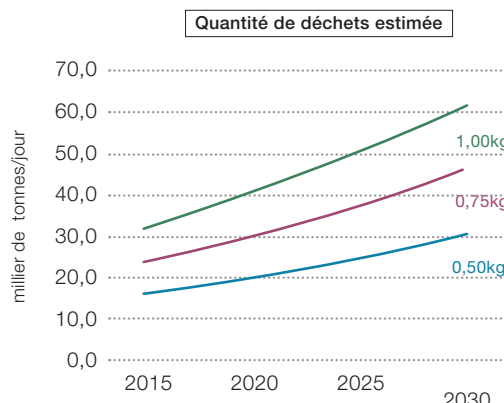
Quantité de déchets estimée

La quantité future de déchets produits est estimée sur la base de la population urbaine selon trois taux de production de déchets, à savoir 0,5, 0,75 et 1,0 kg/personne/jour.

		unité : millier de personnes			
Population	Année	2015	2020	2025	2030
	Totale	76 197	89 505	104 221	120 443
	Urbaine	32 567	40 848	50 723	62 343

		unité : millier de tonnes/jour			
Quantité de déchets	Taux de production	2015	2020	2025	2030
	0,50 kg/pers./jour	16,3	20,4	25,4	31,2
	0,75 kg/pers./jour	24,4	30,6	38,0	46,8
	1,00 kg/pers./jour	32,6	40,8	50,7	62,3

Quantité de déchets = (Taux de production) x (Population urbaine)



Source pour la Population : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2018). World Urbanization Prospects : The 2018 Revision, Online Edition. (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2018). Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision 2018, édition en ligne.)